

Kerouartz (de)

Preuves pour les honneurs de la Cour (1784)

Mémoire des preuves de noblesse de Jacques-Louis-François-Marie-Toussaint de Kerouartz, fils de François-Jacques de Kerouartz et de Marie-Jeanne-Louisede Kerouartz, produit par Chérin, généalogiste des Ordres du roi, afin d'accéder aux honneurs de la Cour, en 1784.

12 avril 1784, de Kerouartz, en Bretagne

Seigneurs de Kerouartz, Kerthomas, Penperil, Loumezal, la Motte, l'Isle, Lezarazien, Lomeneven, Penhoet etc., appelés comtes et marquis de Kerouartz.

D'argent à une roue de sable, accompagnée de 3 croisettes de même posées 2 et 1.

La famille de Kerouartz paroît avoir pris son nom d'une maison noble située dans la paroisse de Lannilis en l'évêché de Léon. Lors de la réformation de la noblesse de Bretagne en 1669, il fut marqué que la preuve était de 350 ans et que son gouvernement étoit noble et d'ancienne chevalerie. Effectivement, ses titres prouvent clairement sa filiation depuis 1390 excepté à un degré remarqué ci-après où elle ne l'est que par un titre produit à la Chambre de cette réformation, mais elle est d'ailleurs plus que probable.

Son auteur est :

Hervé de Kerouartz, I^{er} du nom, qui paroît être mort avant le 19 mars 1396, laissant pour fils Hervé II qui suit, et Anne, femme d'Yves Le Digoe-ris.

Hervé de Kerouartz II du nom, partagea le 20 avril 1390 la succession de Daniel Jagu. Il est très vraisemblablement le même que Hervé Kerouartz qui servoit en qualité d'écuyer dans la compagnie d'Olivier, seigneur du Chastel, chevalier banneret, dont la revue fut faite à Paris, le 25 novembre 1412¹ ; passa depuis avec cette compagnie sous la conduite

1. Ici un renvoi à une note en marge : *Mémoire pour l'histoire de Bretagne par Dom*



de Jean de Juch, aussi chevalier banneret, suivant la montre qui en fut faite le 16 décembre 1415 ², et étoit en 1420 homme d'armes de celle de M. de Penhoet, amiral de Bretagne ³. Il mourut avant le 1^{er} août 1430 laissant de Catherine de S^t Goueznou, qu'il avoit épousée avant le 19 mars 1396, entr'autres enfans, Olivier qui suit, et Plesou, femme de Jean, seigneur de Keraldanet.

[page 284] Olivier de Kerouartz fit un bail à fief le 2 juillet 1430 ; partagea Plesou, sa sœur, par acte du 1^{er} août suivant où il est dit **héritier principal et noble de ses père et mère**, qualification qui forme le principal caractère de noblesse en Bretagne. Il peut être le même que Keroart, l'un des nobles de Léon qui firent serment de fidélité à Jean VI ⁴, duc de Bretagne, en 1437 ⁵. Il mourut avant le 13 janvier 1462. De l'alliance qu'il avoit formée avec Marguerite de Gleauncuf, étoient issus entr'autres enfans Alain qui suit ; Catherine, femme de Jean Le Vayer ; et Mahote vivante en 1477.

Alain de Kerouartz, seigneur de Kerouartz obtint une sentence au nom de sa mère en 1464 ; épousa en 1471 Jeanne de Kerlech, fille de Pregent, seigneur de Kerlech, et d'Isabeau de Tournemine ; donna partage à noble Mahote sa sœur en 1477 ; comparut à la montre des nobles de l'évêché de Léon de l'année 1481 et mourut avant le 30 juin 1496. Ses enfans furent entr'autres 1^o Jean, qui eut de Valence Le Moine une fille unique morte sans enfans ; 2^o François I qui suit ; et 4 filles mariées dans les maisons et familles de Quilbignon, de Mescam, de Keriber et de Coetivy de Lanaon.

François de Kerouartz, I du nom, seigneur de Kerouartz, épousa en 1523 Marguerite de Poulmic, fille de Guyon, seigneur de Kerthomas. Il rendit aveu en 1540 à Henry, dauphin, duc de Bretagne, du manoir de Kerouartz, et mourut avant le 11 juin 1543 laissant entr'autres enfans 1^o François II qui suit ; Alain, tige d'une branche connue sous la dénomination de seigneurs de Loumexal, la Motte, l'Isle, Lezarazien, Lomeneven, Penhoet etc., et rapportée après la postérité de son frère aîné et 3^o Jeanne, femme de François Lanhalla, seigneur de Kergongar.

Suite des seigneurs de Kerouartz

François de Kerouartz, II du nom, seigneur de Kerouartz, étoit mineur en 1543. Il vivait en 1579 ainsi que Marguerite Nuz, sa femme, fille de François, seigneur de Penvern, de laquelle il eut entr'autres enfans :

Alain, seigneur de Kerouartz, qui épousa par contrat du 30^e avril 1579 Isabeau du Chastel, de l'ancienne et illustre maison de ce nom [page 285] en Bretagne, fille d'Antoine, seigneur de Mesle et de Châteaugal. De cette alliance vint :

Claude de Kerouartz, seigneur de Kerouartz, de Kerthomas, de Penne-

Morice. p. 912.

2. Autre renvoi : *Ibid. p. 913.*

3. Autre renvoi : *Ibid. p. 1014.*

4. Il s'agit du duc Jean V.

5. Ici, un renvoi à une note en marge : *Mémoire pour l'histoire de Bretagne par Dom Morice, p. 1312.*

ville, etc., qui, de son mariage avec Françoise de Kerbic, dame de Boisyvon, de l'année 1602 eut :

Jean de Kerouartz, seigneur de Kerouartz, celui-ci mourut en 1661 laissant de Jeanne de Lys, fille de Gilles, seigneur du Tertre, conseiller au parlement de Bretagne, et veuve de François Le Sénéchal, seigneur de Kercado, entr'autres enfans Paul-François-Xavier qui suit ; et Renée de Kerouartz, mariée en 1657 avec Vincent-Exupère de Larlan de Kercadio, seigneur de Rochefort, depuis président au même parlement.

Paul-François-Xavier de Kerouartz, chevalier, seigneur de Kerouartz, titré marquis de Kerouartz, sous-lieutenant des chevaux légers dauphins en 1677, capitaine des chevaux légers de Berry en 1690, Se trouva à la bataille de Fleurus du 1^{er} juillet 1690 ; se signala au combat de Leuze du 19 septembre 1691 et surtout à la bataille de la Marsaille du 4 octobre 1693 où il eut un cheval tué sous lui ⁶. Il avoit été maintenu dans sa noblesse et dans la qualité de chevalier par jugement de la Chambre de la réformation de Bretagne du 11 may 1669. Il épousa Louise-Anne Dauvet, fille d'Anne-François Dauvet, seigneur de S^t-Valérien (alliance qui a donné à ses descendans une parenté avec M. le prince de Tinguy, par la maison de Harlay) et en eut : 1^o Sébastien-Louis qui suit ; 2^o Charles-Achiles-Paul, chevalier de Malte, capitaine au régiment d'Orléans ; 3^o Achiles-Charles-Paul, aussi chevalier de Malte, capitaine au même régiment ; et 4^o Marie-Anne-Louise de Kerouartz, mariée en 1729 à Georges-Louis Phelypeaux, seigneur d'Herbaut, lieutenant pour le roy de l'Orléannois, et mère de M. l'archevêque de Bourges.

Sébastien-Louis de Kerouartz, appelé marquis de Kerouartz, épousa Jeanne-Françoise de Kergroadès et en eut Georgette-Toussaint de Kerouartz, femme de Joseph-Aimé-Marie, marquis de Houchin ; et [page 286] Marie-Jeanne-Louise-Charlotte-Toussaint de Kerouartz, mariée en 1760 à François Jacques de Kerouartz, son parent, chef de la 2^{de} branche de la famille, comme il sera ci-après remarqué.

Seigneurs de Loumezal, la Motte, l'Isle, Lezarazien, Lomeneven, Penhoet, etc.

Alain de Kerouartz, seigneur de Loumezal, 2^e fils de François I du nom et de Marguerite de Poulmic. On avoue qu'on n'a point aujourd'hui d'actes originaux qui établisse la filiation de ce sujet à l'égard de son père mais pour le prouver, en 1669, à la Chambre de la réformation de Bretagne, il fut produit un aveu en juveigneurie rendu par lui à François, son frère, le 6 juillet 1583, pour le lieu et manoir noble de Gouetlesquer. Il épousa Marie de Campir et étoit mort ainsi qu'elle le 22 septembre 1605, que leurs biens furent partagés entre leurs enfans dont l'aîné fut :

Olivier de Kerouartz, seigneur de la Motte, lequel partagea ses puinés par acte du 22 septembre 1605 dans lequel ils reconnurent que leurs père et mère et prédécesseurs de tems immémorial étoient nobles gens et qu'ils

6. Autre renvoi en marge : *Histoire de la Maison du roy, par Le Pipre, T. 2, pp. 493, 559 et 630.*

s'étaient gouvernés noblement tant au fait de leurs partages que autrement, sans avoir fait acte dérogeant à icelui ni avoir aucune terre sujette à être partagée autrement que à l'usage des nobles et au désir de l'Asise du comte Geoffroy. Du mariage qu'il contracta avec Catherine de Kersauson, vint entr'autres enfans :

François de Kerouartz, seigneur de la Motte, qui épousa en 1628 Urbaine de Kermenou, fille de Jacques et de Renée de Parcevaux ; passa en 1638 un accord avec Claude de Kermenou, son beau-frère, et mourut avant le 9 may 1659 ; père entr'autres enfans de Jean de Kerouartz, seigneur de la Motte qui eut plusieurs enfans dont on ignore la destinée, et

Joseph-Hyacinthe de Kerouartz, seigneur de l'Isle, lequel fut déclaré issu d'ancienne extraction noble et maintenu dans sa noblesse avec [page 287] ses frères et ses autres parens par arrêt de la Chambre de la réformation du 11 may 1669 ; servit en 1695 en qualité de capitaine de la paroisse de Guiglan ; et mourut après le 4 novembre 1713, laissant de Perrine Le Sénéchal, fille de René, seigneur de Rosilies, entr'autres enfans :

François-René de Kerouartz, chevalier, seigneur de Lezarazien qui épousa en 1713 Jacqueline de Bonnemez, fille et héritière de Jacques, seigneur du Bois. De cette alliance vint :

Jacques-Joseph-René de Kerouartz, seigneur de Lomeneven, de Lezarazien, Boisboissel, comte de Penhoet, fait président au parlement de Bretagne en 1748, chef de ses nom et armes, mort en 1778 ; laissant de Mathurine-Josèphe de Kergoet, fille de François-Jean-Baptiste, chevalier, seigneur du Guilly, et de Marie-Joseph du Chatel ; François-Jacques, qui suit ; Jacques-Joseph, titré vicomte de Kerouartz, capitaine au régiment de Poitou, chevalier de l'ordre de S^t Louis ; et Alexandre-Auguste, capitaine de vaisseaux, aussi chevalier de S^t Louis.

François-Jacques de Kerouartz, chevalier, titré marquis de Kerouartz, conseiller puis président au parlement de Bretagne, épouse en 1760 Marie-Jeanne-Louise-Charlotte-Toussaint de Kerouartz, sa parente, fille de Sébastien-Louis, marquis de Kerouartz, et de Marie-Jeanne Françoise de Kergroa-dès, son épouse, comme il a été dit ci-devant. Ils moururent tous deux en 1775 ; père entr'autres de quatre fils, dont l'aîné suit ; des trois autres, deux sont au service du roy en qualité de garde de la Marine et d'officier au régiment du roy, et le dernier est chevalier de Malte.

Jacques-Louis-François-Marie-Toussaint, appelé marquis de Kerouartz, capitaine au régiment Dauphin Cavalerie, né le 25 aoust 1761. C'est lui qui demande à avoir l'honneur de monter dans les carrosses du roy.

Ce mémoire a été composé sur titres domestiques et sur les livres manuscrits et imprimés du cabinet de l'ordre du S^t Esprit.